



**SAULDRE ET SOLOGNE**  
Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 27/09/2023  
Reçu en préfecture le 27/09/2023  
Publié le  
ID : 018-20000933-20230927-2023\_09\_084-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 19 septembre deux mille vingt-trois, se sont réunis au centre socio culturel d'Ivoy-le-Pré sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

**Séance du lundi 25 septembre 2023**  
**Délibération n° 2023-09-084**

### **Autorisation à signer les conventions de partenariat CCT et PACT pour 2024**

**Conseillers en exercice : 36**

**Conseillers présents : 20**

**Pouvoirs : 5**

**Conseillers titulaires présents :** Mme Anne CASSIER, M. Pierre LOEPER, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, Mme Martine MALLET, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, M. Emmanuel BOULET-BENAC, M. Pascal MARGERIN, M. Lionel POINTARD, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. Hugues DUBOIN, M. David DALLOIS, M. Daniel GAUTIER, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Nicolas MOREAU et M. Jean-Yves DEBARRE.

**Pouvoirs :** M. Sylvain DUVAL a donné pouvoir à M. François GRESSET,  
M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT,  
Mme Lucile GROUSSEAU a donné pouvoir à Mme Martine MALLET,  
Mme Denise SOULAT a donné pouvoir à M. Lionel POINTARD,  
M. Marc GOURDOU a donné pouvoir à M. David DALLOIS.

**Absents :** Mme Sophie ESPEJO, Mme Florence LEDIEU, M. Didier RAFFESTIN, M. Alexandre CERVEAU, M. Joël COULON, M. Bernard DAUTIN, M. Bernardino ADDIEGO, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Alain URBAIN, M. Philippe RAGOBERT et M. Jean-Marc RUIZ.

**Secrétaire de séance :** M. Pascal VILAIN

En tant que porteur institutionnel et coordinateur de la programmation culturelle intercommunale, la Communauté de communes doit conventionner avec chaque partenaire formant le Projet Artistique et Culturel de Territoire (PACT) et le Contrat culturel de territoire (CCT) 2024 pour garantir l'action concertée et la qualité de la programmation culturelle. Ces conventions permettent également d'inscrire chaque partenaire dans le cadre du financement provenant de la Région Centre-Val de Loire et du Département du Cher.

Pour cela, il convient d'autoriser Madame la Présidente à signer une convention de partenariat avec chaque partenaire inscrit dans la saison 2024.

Considérant l'intérêt de reconduire la dynamique culturelle dans le cadre de la démarche partenariale PACT et CCT, bénéficiant des soutiens financiers de la Région Centre-Val de Loire et du Département du Cher,

Envoyé en préfecture le 27/09/2023  
Reçu en préfecture le 27/09/2023  
Publié le *SLOW*  
ID : 018-200000933-20230927-2023\_09\_084-DE

Vu l'avis de la commission culture du 19 septembre 2023,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 18 septembre 2023,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Article 1 : AUTORISE Madame la Présidente à signer les conventions de partenariat PACT et CCT avec chaque partenaire inscrit dans le cadre de la saison culturelle 2024.**

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,  
Rascal VILAIN



La présidente,  
Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 27/09/2023 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.